

Compte-rendu synthétique CT spécial Musées du jeudi 20 juillet 2017

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le jeudi 20 juillet 2017 de 9h30 à 11h40, sous la présidence de **Madame Marie-Christine LABOURDETTE**, Présidente du CT et de **Madame Blandine CHAVANNE**, Sous-directrice de la politique des musées, SMF, présidente suppléante, et en présence des représentants de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **Sud Culture Solidaires**.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des membres siégeant au CT.

Une représentante du SNAC-FSU assure la fonction de Secrétaire adjointe de séance.

Ordre du jour :

1) Projet d'organisation et de fonctionnement du Musée franco-américain de Blérancourt (pour avis) :

Blandine CHAVANNE ouvre la séance et demande aux organisations syndicales d'excuser Marie-Christine LABOURDETTE qui ne pourra rejoindre le comité technique qu'à partir de 10 h. Elle indique que ce CT spécial Musées extraordinaire a été réuni pour permettre de revenir sur l'ensemble des sujets qui avaient été soulevés lors du précédent CT extraordinaire du 12 juin dernier. Elle donne la parole à Nicolas GUYOMARCH, Secrétaire général adjoint du SCN Musée du château et domaine national de Compiègne, afin qu'il présente les dernières avancées des travaux, étant entendu que plusieurs groupes de travail se sont localement réunis depuis le 12 juin 2017.

Nicolas GUYOMARCH propose de faire tout d'abord le point sur les systèmes de sécurité/sûreté, puis sur les mesures complémentaires qui ont été mises en place et enfin sur l'intégration de ces différents systèmes dont l'objectif est de disposer d'une hypervision générale depuis le PC de Compiègne.

- **Les systèmes de sécurité**

Le SSI (Système de Sécurité Incendie) a été validé par la Commission de Sécurité le 21 juin dernier. L'élément qui permet l'intégration du SSI du site de Blérancourt dans celui de Compiègne, a été reçu. Il sera installé le 24 juillet prochain, au lieu du 27 juillet comme prévu initialement. Environ trois jours d'installation sont nécessaires avant la mise en service définitive.

- **Les systèmes de sûreté**

La protection périmétrique et volumétrique a été installée dans les espaces, il reste à ce jour quelques ajustements et points de sécurité à mettre en place.

L'hyperviseur a par ailleurs été mis en service, à l'exception de 11 caméras sur les 34 qui ont été installées. Leur intégration définitive dans l'hyperviseur de Blérancourt nécessite l'introduction d'un élément complémentaire. Entre-temps, un écran supplémentaire offrant la vue des 11 caméras a été installé sur la banque d'accueil de Blérancourt.

87 œuvres sont protégées, mais des travaux informatiques doivent encore être réalisés pour intégrer

la gestion de la PRO dans l'hyperviseur. Une interface Editag a été ajoutée sur la banque d'accueil pour la surveillance des œuvres.

- **Les mesures complémentaires**

La prestation de sécurité privée fonctionne de 18 heures à 9 heures et a été installée le 22 juin dernier.

Les agents d'astreinte, ainsi que le vigile, ont été équipés de talkie-walkie.

La grille des Peupliers a été remise en service et le portail principal est désormais fermé tous les soirs, en accord avec la commune et l'exploitant du restaurant "Le Griffon".

- **Intégration des systèmes dans le cadre de l'hypervision**

L'installation de l'élément manquant de Siemens intégrera les deux SSI à compter du 27 juillet prochain depuis le PC de Compiègne.

En ce qui concerne la sûreté, le système mis en place a fonctionné correctement lors des tests effectués. Toutefois, il est à noter que le PC de Compiègne ayant accès en visuel au site de Blérancourt selon un mode administrateur, il s'est avéré que le mode opérateur pupitre nécessitait quant à lui un niveau de connexion différent. À la suite des tests effectués, le système a cessé de fonctionner et a dû être réinstallé. La mise en place d'un nouveau code a permis la réinstallation de la vidéosurveillance depuis Blérancourt jusqu'au PC de Compiègne.

L'installation des liaisons des talkies-walkies en mode IP à Blérancourt est assurée à la différence du site de Compiègne ou deux câbles seront bientôt installés.

Dans l'attente de l'achèvement de l'intégration globale, une ligne téléphonique automatique a été installée vers le PC de Compiègne en cas de survenue d'un incendie sur le site de Blérancourt. Une autre ligne téléphonique en cas d'intrusion, a également été activée. Si les difficultés constatées sur les 11 caméras restantes ne sont pas résolues dans les jours à venir, un retour vidéo direct sera installé, au moyen d'un moniteur. Cette possibilité a été examinée avec les sociétés, dans le cadre d'une mesure temporaire.

- **Organisation et fonctionnement du musée**

Le planning mensuel type a été présenté, d'une part, au sein des groupes techniques et d'autre part, aux instances CHSCT et CT. L'effectif type et une proposition d'organisation portant sur la continuité de service lors de la pause méridienne ont également été produites.

En ce qui concerne les recrutements de vacataires de week-end, un agent a été recruté et le contrat du second agent est en cours d'établissement.

En termes d'accompagnement, des séances d'information et de présentation générale de l'hyperviseur ont été organisées à destination des agents du PC de Compiègne et des agents du site de Blérancourt. De nouvelles séances seront organisées suite à la demande formulée par les agents, qui souhaitent recevoir une formation portant sur l'usage du matériel.

Synthèse des commentaires

Les représentants de Sud Culture Solidaires remercient également Nicolas GUYOMARCH pour les réunions organisées et la prise en compte d'un certain nombre des remarques formulées par les représentants du personnel.

Toutefois, ils considèrent que les dysfonctionnements suivants, relatifs à l'organisation du travail auraient dû être prévus en amont :

- ✓ La mallette pour l'agent d'astreinte avec les numéros d'appel et les fiches de procédure ;
- ✓ L'affichage Vigipirate à l'entrée du musée ;
- ✓ L'affichage indiquant que le site est sous vidéosurveillance ;
- ✓ L'affichage des tarifs du musée ;
- ✓ Les erreurs dans les horaires d'ouverture sur le panneau d'affichage ;
- ✓ L'organisation concernant l'ouverture et la fermeture du musée : l'agent prend son service simultanément à l'ouverture du musée au public, alors qu'il devrait arriver au moins dix minutes avant, pour les agents prévus en caisse notamment ;
- ✓ Le manque de clarté des informations relatives à la prise de service en début d'après-midi et à l'évacuation du musée, qui doit être effectuée 45 minutes avant la fermeture effective de l'établissement, qui induit des risques psychosociaux ;
- ✓ L'absence de procédure au niveau de la régie de caisse : la RMN n'a pas formé les agents et l'adjoint en charge de la régie de caisse a été désigné par le responsable, alors que les nouvelles missions doivent faire l'objet d'une information et que les désignations doivent être effectuées par le chef de service et non par un agent de catégorie C. Ces difficultés entraînent également des RPS ;
- ✓ L'absence de prime pour l'agent assurant la régie de caisse ;
- ✓ Les agents du musée de Blérancourt auraient dû recevoir un guide, ayant pour obligation de renseigner le public ;
- ✓ Le règlement de visite doit être affiché, afin que les agents puissent s'y référer auprès du public.

Par ailleurs, ils précisent que la difficulté relative aux horaires des agents concerne surtout l'ouverture à 14 heures, car ils reprennent leur service simultanément à l'ouverture du musée. Les visiteurs doivent donc attendre à l'extérieur de l'établissement que les agents aient le temps de prendre leur poste, notamment à la caisse.

Les représentants de la CGT-Culture rappellent leur revendication sur la création d'un poste de nuit permanent sur le site de Blérancourt. Ils font observer que l'éloignement de 35 km entre les deux sites implique un délai de réaction de 35 minutes dans des conditions optimales et au minimum d'une heure pour que les secours puissent se rendre sur place. En cas d'incendie, un tel délai pourrait s'avérer particulièrement néfaste.

Ils s'étonnent également que l'administration préconise la réouverture complète du site, en dépit du fait que l'hyperviseur ne fonctionne pas et qu'un certain nombre de dysfonctionnements n'ont pas encore été résolus.

En ce qui concerne les astreintes, ils déclarent qu'un conservateur n'est pas tenu d'assurer une astreinte de surveillance, mais scientifique, dans la mesure où il doit prendre des décisions relatives aux collections nationales qui ne peuvent être prises par un agent de surveillance. Plusieurs

plannings d'astreinte doivent donc être dressés et soumis à l'avis du CHSCT, puis du CT. Le planning de surveillance sécurité relève des agents de surveillance et sécurité, qui disposent d'une formation dans ce domaine. Le planning d'astreinte de la Direction concerne les décisions opérationnelles, le planning de maintenance est propre aux problématiques techniques et celui de la permanence scientifique relève de qualifications en lien avec les collections nationales. Un agent de surveillance ne peut pas prendre une décision relative à un tableau et un conservateur ne doit pas être appelé pour des questions de surveillance, qu'il ne maîtrise pas. Ces différents plannings doivent être soumis pour avis aux instances.

La représentante de la SNAC-FSU souligne l'impossibilité de réaliser en un mois l'ensemble des actions qui auraient dû être planifiées plus d'un an avant l'ouverture. Malgré les avancées présentées, les conditions de travail des agents demeurent difficiles et de nombreux problèmes doivent être réglés, au niveau opérationnel notamment, en ce qui concerne les repas, les pauses ou encore les astreintes.

La présidente du CT considère que les points soulevés peuvent être synthétisés en trois sujets, qui devront être examinés par le groupe de travail, puis par le CHSCT avant d'être représentés au sein du CT Spécial Musées :

- ✓ les astreintes ;
- ✓ les horaires d'ouverture et le règlement de visite ;
- ✓ le DUERP.

Les représentants de l'administration précisent que le mode de fonctionnement actuel est fonction des moyens qui ont été dévolus, sur la base d'un système d'astreinte préexistant.

Il a été convenu avec la Direction du musée de Compiègne de mener un travail dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement, dont les travaux de révision ont été reportés à l'automne. L'ensemble des éléments liés au planning, à l'organisation du temps de travail, à la durée de la pause méridienne et à l'organisation des astreintes notamment, seront revus à cette occasion. Ces éléments seront ainsi définis à la rentrée, sur la base de l'organisation actuelle du site de Blérancourt, des effectifs dévolus à la structure et des affectations récentes, en lien avec les instances et les équipes concernées.

Les représentants de Sud Culture Solidaires expriment leur accord avec la CGT-Culture concernant la nécessité de présence d'un agent de nuit. En revanche, conformément au souhait des agents sur le site, ils ne sont pas opposés à la réouverture complète du musée. Ils rappellent néanmoins qu'à ce jour, l'hyperviseur n'est pas complètement opérationnel et nécessite la mise en place d'une phase de tests. Si ceux-ci s'avèrent concluants, ils estiment que l'ouverture peut être envisagée sans attendre une nouvelle réunion de l'instance.

L'administration, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.